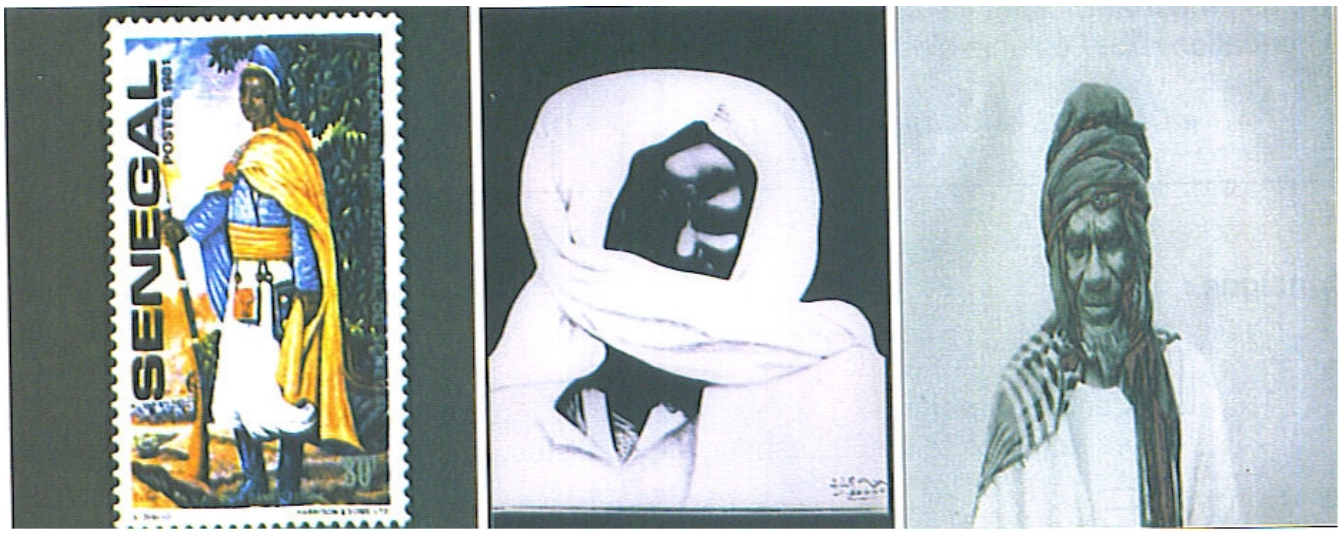
Objectifs spécifiques

1. Identifier les caractéristiques des résistances.
2. Établir le bilan des résistances.

Je découvre

Activité 1 (OS1) :

Document 1 : Quelques figures de la résistance



Document 2 :

« Vous m'accusez d'avoir violé un traité qui permettait à votre navire de traverser mes états mais, de votre coté ne m'aviez vous pas promis tout le Cayor de Rufisque à Gandiole ? Je

n'avais pas d'alliance avec les français que dans l'intention de conserver tout le Cayor. Je vous préviens que votre navire en fer et les 15 forts qui doivent être construits pour le protéger vont effrayer et faire fuir tous les gens du Cayor. »

Lettre de Lat Dior au gouverneur Brière de l'Isle mai 1881

Oumar BA, Archives nationales de France (section outre mer)

Document 3 :

Le 18 septembre 1895, l'exil du "Marabout Ahmadou Samba" est confirmé par lettre du commissaire général du gouvernement français au Gabon. Cette notification en application de la décision prise en conseil privé réuni à Saint-Louis par le gouverneur le 5 septembre fait ressortir l'accusation portée sur le Serviteur du Prophète (PSL) en ces termes: "ses agissements et ceux de ses talibés menacent de troubler la tranquillité du bas Sénégal".

Source: http://mapage.noos.frlalkhidmatldeportation.html

Consulté le 22 décembre 2010

J'identifie

Consigne:

1. Identifie les personnages du document 1.
2. Indique la nature de leurs rapports avec les français.

J'analyse

Consigne :

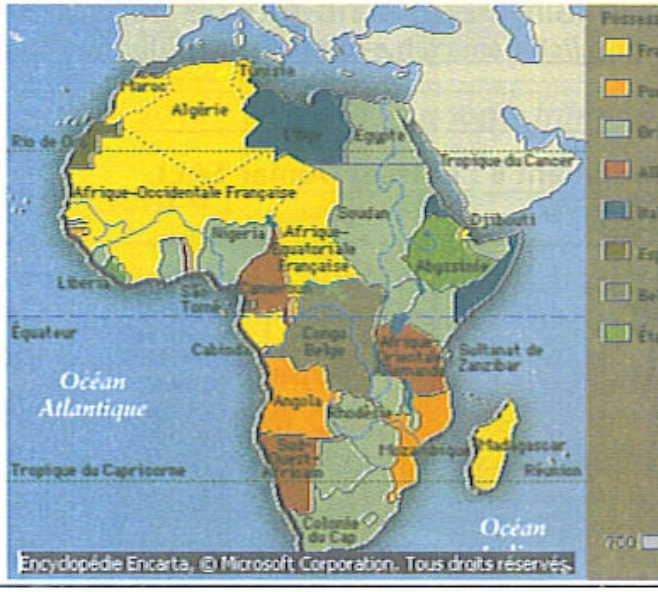
1. Indique les raisons de leurs oppositions aux Français.
2. Décris la manière dont ils ont résisté aux français.
3. Indique, en quoi l'opposition décrite dans le texte du document 1, est-elle différente de celle des personnages?

Activité 2 (OS2) : LE BILAN DE LA RESISTANCE

Document 5 :



Document 6 :



http://4.bp.blogspot.com/_EiZYXp4almw/S5qczKrXeal/AAAAAAAAABU/kqE69d_Vwh8/S600/combat+de+i%27Abra+octob



Identifiez pour chacune des formes entre les protagonistes du document 5 et les [illegible] de résistance à laquelle renvoie chacun de ces documents et donne des [illegible]